

Lettre explicative aux CCM concernant les documents d'Aidspan sur les minipropositions

Aidspan a préparé les documents suivants pour aider les CCM à solliciter des minipropositions en vue de leur intégration possible aux propositions au Fonds mondial¹ :

1. la Formule type de soumission de minipropositions,
2. les Conseils sur la façon de remplir la Formule type de soumission de minipropositions,
3. la version annotée de la Formule type de soumission de minipropositions.

Le deux premiers documents – la Formule type et les Conseils – s'adressent aux organisations qui présentent des minipropositions aux CCM. L'idée d'Aidspan était de les fournir aux CCM pour qu'elles puissent les adapter et les intégrer à leurs appels de minipropositions.

Le troisième document – la version annotée de la formule – est destiné à l'usage exclusif des CCM. Il leur propose des moyens d'adapter la formule à leurs besoins.

Nota : Bien que conçus à l'origine pour les CCM, ces documents sont tout aussi pertinents pour les instances de coordination sous-nationale, et peuvent être adaptés par les instances de coordination régionale et les organisations régionales.

Nous avons préparé ces documents pour palier l'absence de formules ou de gabarits pouvant aider les organisations à élaborer une miniproposition². En effet, à cause de ce manque, plusieurs CCM ont demandé aux organisations d'utiliser le formulaire de proposition du Fonds mondial. Cette pratique est moins qu'idéale puisque le formulaire n'a pas été conçu pour les minipropositions. Ainsi, d'importantes sections de ce formulaire portent sur la CCM et le contexte national, et les organisations ne sont pas en mesure de les remplir.

La formule type que nous avons préparée remplit deux fonctions : 1) elle permet aux CCM de recueillir l'information dont elles ont besoin pour évaluer la pertinence de leur projet; 2) elle permet aux CCM de recueillir cette information sous une forme qui facilite l'intégration des minipropositions à la proposition au Fonds mondial.

La formule type peut être adaptée de diverses façons, dont les suivantes :

- Les CCM peuvent se servir de la formule type telle quelle, ou avec de légères modifications à quelques questions et des ajouts qui reflètent le contexte national.
- Les CCM peuvent retenir seulement certaines parties de la formule et rejeter ou modifier les autres. Ainsi, une CCM qui désire que les minipropositions reflètent les stratégies nationales pourront remplacer les sections de la formule portant sur les objectifs et les

¹ Aux fins des documents sur les minipropositions, Aidspan emploie le terme « proposition au Fonds mondial » (ou « proposition ») pour désigner la demande de subvention que soumet un intervenant au Fonds mondial, tandis que le terme « miniproposition » désigne les projets et activités que les organisations proposent aux CCM et qu'eiles aimeraient faire intégrer à la proposition nationale.

² Cela dit, Aidspan donne certaines indications concernant l'élaboration des minipropositions dans le *Guide d'Aidspan sur la façon d'assurer l'efficacité des CCM*, document qui sera publié sous peu sur le site Web d'Aidspan (www.aidspan.org/guides).

domaines de prestation de services par une liste des principales orientations de la proposition au Fonds mondial, en demandant aux organisations de situer leurs projets par rapport aux orientations.

- Les CCM pourraient décider d'adopter un appel de minipropositions à deux étapes. Elles demanderaient d'abord aux intéressés de présenter un bref document conceptuel pour les aider à établir une liste de candidats, puis inviteraient les « finalistes » à soumettre une miniproposition complète. Les CCM pourraient adapter la formule type afin de ne recueillir que de l'information de haut niveau. Les CCM pourraient également élaborer un cadre conceptuel pour la première étape et se servir de la formule type pour la deuxième (appel de minipropositions). Les appels à deux étapes ont ceci d'avantageux qu'ils permettent de réduire le nombre de minipropositions à intégrer dans la proposition, et qu'ils renseignent les petites organisations sur la recevabilité de leurs idées sans qu'elles aient à consacrer leurs modestes ressources à la préparation d'une miniproposition complète. L'inconvénient réside dans le temps que prend un processus à deux étapes.

Il va de soi qu'aucune formule type ne peut répondre aux besoins de toutes les CCM. C'est pourquoi nous recommandons aux CCM qui comptent utiliser la formule de prendre le temps de l'adapter à leur réalité particulière.

Remarque importante : *Nous nous sommes inspirés du formulaire de proposition préparé par le Fonds mondial en vue de la septième série de propositions pour concevoir la formule type. Il n'est évidemment pas exclu que le Fonds apporte certaines modifications au formulaire de la huitième série ou des séries subséquentes. Les CCM qui attendent le lancement de l'appel de propositions de la huitième série avant de se servir de la formule type pourront la modifier en fonction du nouveau formulaire. Cependant, Aidspan recommande fortement aux CCM de lancer leur appel de minipropositions bien avant que le Fonds ne lance son propre appel. Pourquoi? Parce que la période entre le lancement de l'appel du Fonds et la date limite de présentation des propositions est trop courte pour que les CCM aient le temps a) de solliciter et d'étudier les minipropositions et b) de préparer adéquatement leur proposition et de remplir le formulaire du Fonds. Vous trouverez plus d'information sur le sujet dans le Guide d'Aidspan sur la façon d'assurer l'efficacité des CCM (deuxième édition) sur le site www.aidspan.org/guides.*

Nous avons étudié la possibilité d'inclure, dans la formule type, des questions sur le désir des organisations candidates d'être choisies comme bénéficiaires, et sur leur expérience en réalisation de projets. En dernière analyse, nous avons décidé de n'en rien faire pour la raison suivante : le fait de combiner le volet technique (détails concernant les projets) et le volet de réalisation risquerait de créer des conflits. Ainsi, une organisation pourrait soumettre une bonne miniproposition et demander d'être bénéficiaire principal, mais on pourrait juger qu'elle n'est pas la mieux placée pour jouer ce rôle. Autre exemple : une organisation ferait un bon bénéficiaire principal mais a présenté une miniproposition médiocre.

(Cela ne veut pas dire que l'organisation ne participera pas à la réalisation du projet. Au contraire, si l'organisation A soumet un projet, si la CCM l'intègre à la proposition et si le Fonds mondial subventionne le projet, il serait logique que l'organisation A le réalise, mais pas nécessairement à titre de bénéficiaire principal ou de sous-bénéficiaire.)

Nous avons conclu que les CCM seraient sages d'attendre d'avoir étudié les minipropositions et d'avoir choisi le type d'« architecture » qui conviendra le mieux au grand projet national avant

de s'attaquer à la sélection des bénéficiaires. Il leur faudra prévoir suffisamment de temps pour le faire une fois arrêtées la plupart des modalités du projet national.

Les CCM peuvent ajouter une description de leur appel de minipropositions au début des Conseils. Elles peuvent également inclure cette information dans une lettre de présentation qu'elles joindront aux Conseils et à la formule type.

Les CCM voudront peut-être préciser les points 2.5, 2.6 et 2.7 des Conseils en renvoyant spécifiquement aux stratégies nationales et plus particulièrement au plan d'« accès universel » de la composante VIH/sida.

Enfin, nous tenons à souligner que la Formule type de soumission de minipropositions et les Conseils sur la façon de remplir la Formule type de soumission de minipropositions sont le coup d'essai d'Aidspan. Mais pour en faire un coup de maître, nous avons besoin de vos suggestions, remarques et commentaires. Dites-nous si les documents vous ont été utiles et comment nous pouvons les améliorer en vue des prochaines séries de propositions.